

## Règles en cas de non validation de crédits ECTS

---

*Cf. chapitre dédié dans le Guide de l'International de l'IDRAC*

En cas de non validation de crédits ECTS, l'étudiant devra dans un premier temps se rapprocher de son institution d'accueil pour connaître les possibilités et le cas échéant, les modalités de rattrapage.

Si des rattrapages sont possibles, l'étudiant devra y prendre part. Ces derniers pourront être organisés chez l'institution d'accueil si l'étudiant est toujours sur place ou sur l'un des campus IDRAC BUSINESS SCHOOL si cette option est acceptée par l'université d'accueil et si l'étudiant est d'ores et déjà rentré en France.

L'étudiant a la responsabilité de connaître les dates de rattrapages et de s'y inscrire. IDRAC BUSINESS SCHOOL ne peut se substituer à lui dans ce processus. Il devra à l'issue de ces derniers s'assurer qu'une version corrigée de son relevé de notes soit transmis au Département International de IDRAC BUSINESS SCHOOL.

Si aucune session de rattrapage n'a pu être proposée en raison des pratiques de l'institution d'accueil ou d'impossibilité par exemple de retourner à l'étranger, une réunion sera organisée avec la Direction Pédagogique IDRAC BUSINESS SCHOOL de l'étudiant et des solutions seront proposées (ex. : dossier d'enseignement à distance, projet complémentaire,...). Sur certains programmes (Bachelor et Bac+4 Study Abroad), un rattrapage international unique pourra être proposé aux étudiants ayant validé au minimum 50% des crédits ECTS requis lors de leur fenêtre de mobilité.

Pour les étudiants qui auront échoué (ou absents) aux différentes sessions de rattrapage, le séjour à l'étranger ne pourra être validé. Dans la plupart des cas, ils devront donc redoubler sous conditions décidées au cas par cas par la Direction Pédagogique.